

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

AMENDEMENT

N ° CE24

présenté par

Mme Laporte, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Florence Goulet,
Mme Grangier, M. Lopez-Liguori, M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Sabatini et M. Tivoli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.